# **RÈGLEMENT DU JEU**

«Application à base de TOPFIL»

**Du 16 Décembre 2020 au 18 Janvier 2021**

**Sofadex-Puratos Maroc organise un jeu concours**

**" Meilleure application TOPFIL"**

**Article 1 : Dispositions générales :**

* 1. **Société Organisatrice et nature de l’opération :**

La Société SOFADEX-PURATOS S.A, Société Anonyme dont le siège social est situé à Casablanca, Angle rue Jules Zannier et Bir Hakim , Quartier Oasis.

Puratos est un groupe international d’origine belge produisant une gamme complète de produits innovants et disposant d’une grande expertise mise en pratique dans les secteurs de la boulangerie, pâtisserie et chocolaterie.

Nos produits et services sont disponibles dans plus de 100 pays à travers le monde et sont, dans de nombreux cas, fabriqués par nos filiales. Notre siège social est implanté à Grand-Bigard, près de Bruxelles, où l’entreprise a été fondée en 1919.

* 1. **Durée et territorialité**

Le jeu se déroulera du 16 Décembre 2020 au 18 Janvier 2021, et ce, dans l’ensemble du territoire marocain.

Toute participation au-delà de ce délai ne sera pas prise en considération et ne sera comptabilisée.

**Article 2 : Conditions et modalités de participation :**

**2.1 Conditions de participation :**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tous les clients Sofadex-Puratos.

La participation au concours est gratuite.

Toutefois, pour participer au jeu-concours et tenter de remporter les gains indiqués au sein de l’article 5, les internautes doivent :

* Être majeur ;
* Être client de Sofadex Puratos
* Accepter entièrement et sans réserve le présent règlement ;
* Liker le post de participation ;,
* Sur la même photo, obligation d’avoir la photo des seaux TOPFIL+ Le chef participant
* Le(a)participant(e) prendra connaissance des conditions et étapes de participation directement sur la page Facebook de Sofadex-Puratos.
* Nos démonstrateurs pourront alors juger en fonction de la meilleure recette, les 3 gagnants.

Sont exclus de la participation au présent jeu :

* L’ensemble des collaborateurs de Sofadex-Puratos et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
* Les personnes ayant communiqué de fausses informations
* Les photos retouchées ( Ajouter des éléments sur l’image comme un seaux TOPFIL, application)
* Les photos mal prises/ Pas clair

**2.2 Modalités de Participation :**

Le jeu invite les chefs pâtissiers et boulangers à partager leur meilleure application à base de TOPFIL (Framboise ou pomme), leurs photos prises de façon claire, avec le résultat de l’application, la photo des produits TOPFIL (Pomme et framboise) et à côté le chef participant (un exemplaire de photo est partagé sur Facebook lors de l’annonce du jeux)

* 3 gagnants seront désignés à la suite des votes, le maximum de vote sur les photos qui répondent aux critères de jeux indiquerons donc les gagnants. Nos démonstrateurs pourront alors juger en fonction de la meilleure recette, les 3 gagnants.

8 postes de participation sont prévus pour le concours :

* Poste Vidéo Teaser
* Poste vidéo reveal ( annonce du jeux )
* Poste photo sticker sur les seaux informant le début du concours
* Poste pour déposer les meilleures applications
* 2 postes exemple d’application ( photos ) avec les chefs
* Rappel du règlement du jeux
* Poste pour annoncer les gagnants

( Si besoin d’en rajouter d’autres pour mettre en avant le jeux-concours)

Le non-respect dudit règlement entraine l’annulation automatique de la participation et l’attribution éventuelle de gain.

De plus, si les renseignements fournis par un participant se révèlent être incomplets, Sofadex Puratos se réserve la faculté d’écarter de plein droit sa participation.

**Article 4 : Désignations des gagnants :**

A la fin du jeux concours, à savoir, le **05 Decembre 2020,** Sofadex-Puratos désignera le gagnant de la semaine, du jeu-concours "Meilleure application au TOPFIL".

Tous les gagnants du jeu seront informés par inbox dans un premier temps et par email/téléphone dans un second temps, après confirmation des coordonnées.

Les gagnants devront présenter leurs cartes d’identité nationales pour confirmer leurs identités.

**Article 5 : Lots à gagner :**

Les gains mis en jeu pour ce jeu concours sont :

* Un congélateur
* Une bicyclette
* 2 bons d’achat de 500 Dirham (Total de 1000 DH)

La remise des lots matériels se fera au grand maximum un mois après la fin du concours, soit à partir du 31 Decembre 2020.

Passé ce délai, les gagnants empêchés pour une raison quelconque de se manifester pour recevoir leur lot de gain en perdront le droit et par conséquent, ils ne pourront plus le réclamer à Sofadex Puratos.

**Article 6 : Désistement :**

Le désistement pour retirer le lot, notifié ou non à Sofadex Puratos, ne saurait donner lieu à aucune compensation ni aucune indemnisation et ce, quels que soient les motifs dudit désistement.

Pour faire face à tout désistement ou empêchement d’un des gagnants, il sera procédé à l’établissement d’une liste de « back up » qui sera définie également par classification des meilleures photos et leurs votes attribués.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

**Article 7: Données à caractère personnel :**

Les participants déclarent et acceptent que leurs données personnelles collectées, dans le cadre du présent jeu, fassent l’objet d’un traitement informatique. Elles sont utilisées par Sofadex-Puratos,

Aussi, les participants autorisent Sofadex-Puratos, par leur simple participation au jeu objet des présentes, à utiliser leurs noms, prénoms, et leurs numéros de téléphone afin de leur demander de participer aux futurs jeux organisés par Sofadex-Puratos.

Conformément à la loi N°09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel », le participant dispose à tout moment d’un droit individuel d’accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission à des tiers.

**Article 8 : Autorisation de l’utilisation du nom et de l’image des gagnants  :**

Chaque gagnant accepte et autorise irrévocablement, Sofadex-Puratos à utiliser et à communiquer en et hors ligne, à toutes fins publicitaires, leurs noms, images, témoignages, lots remportés, ou toute autre information relative à leur participation au jeu et ce, sans aucune rémunération, ni restriction quant au type de support visé.

Par ailleurs, les gagnants du présent jeu s’engagent et autorisent Sofadex-Puratos, par leur simple participation au jeu objet des présentes, à communiquer au public par tout moyen approprie leur nom et prénom et leur qualité de gagnants.

**Article 10 : Acceptation du règlement :**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l’acceptation irrévocable, entière et sans réserve, des modalités et des principes du présent règlement.

Tout contrevenant à l’un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de participation, mais également du gain qu’il aura pu éventuellement gagner.

Sofadex puratos se réserve le droit de suspendre, proroger, différer, écourter, modifier ou d’annuler sans préavis le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Sofadex-Puratos ne pourrait être tenue responsable d’un préjudice d’aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l’occasion de participation au jeu.